

Attribution de subventions aux associations culturelles dans le cadre du dispositif d'aide aux «Emergences» - Deuxième répartition 2010

M. MONNEUR, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : La 3^{ème} édition de la semaine des Emergences a été construite autour de six spectacles du 31 mai au 5 juin en collaboration avec les structures culturelles bisontines.

Afin d'enrichir cette semaine, des concerts en liaison avec les associations de musiques actuelles ont été présentés dans différents bars bisontins. Ces propositions ont été l'occasion de mettre en lumière les nouvelles tendances musicales locales et le pluralisme des esthétiques.

Il est proposé d'apporter les financements nécessaires aux différentes associations pour leur programmation lors de la semaine des Emergences. Un budget de 500 € est proposé à chacune des associations partenaires

- **Association Attila** qui œuvre depuis plusieurs années en faveur des cultures urbaines, notamment avec le FEU. Concert du 31 mai
- **Association le Bastion** diffusion rock. Concert du 1^{er} juin.
- **L'association Mighty Worm** proposition alliant rock et rock alternatif. Concert du 2 juin
- **Association du Citron Vert** autour des divers courants des musiques électroniques. Concert du 3 juin
- **L'Association Chapeau de paille** nouvelle approche des musiques dites traditionnelles. Concert du 4 juin
- **Association 5 étoiles Prod** qui milite pour un retour du texte avec la nouvelle chanson française. Concert du 5 juin

Pour ces soirées concerts, le Cylindre dans le cadre de la préfiguration de la SMAC assure la cohérence dans un rôle de régie générale pour les associations de musiques actuelles.

Pour cet appui à la coordination de la programmation sur la semaine, il est proposé de lui attribuer une subvention de 1 000 €.

Il est donc proposé d'allouer les subventions suivantes :

- **500 €** à l'Association Attila
- **500 €** à L'Association le Bastion
- **500 €** à L'association Mighty Worm
- **500 €** à L'Association du Citron Vert
- **500 €** à L'Association Chapeau de paille
- **500 €** à L'Association 5 étoiles Prod
- **1 000 €** à l'Association les Amis du Cylindre

La dépense totale de 4 000 € sera prélevée sur les crédits existants au chapitre 65.33.6574. 41010.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur l'attribution de ces subventions et à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions ou avenants à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement sur les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 29 juin 2010.